



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ USA

Assistance 24 heures/24 en cas d'urgence : CHEMTREC - National: +1 800 424 9300

Assistance 24 heures/24 en cas d'urgence :
CHEMTREC - International: +1 703 527 3887

Numéro d'assistance générale : +1 800 4 Kraton

Assistance hygiène et sécurité 24 heures/24 :
+1 800 305 1438

EUROPE

Assistance 24 heures/24 en cas d'urgence :

SGS ECLN: +32 35 75 0330 Pour toute autre demande, contactez votre représentant commercial au numéro de l'Assistance Technique : +32 10 470 697

Consultez notre site internet : www.kraton.com

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

NOM DU PRODUIT

Produit de la SEBS OE G de Kraton Polymers:

(Cette FDS concerne toutes les variantes des produits suivants, quel que soit leur suffixe alphanumérique. Les suffixes désignent le lieu de fabrication, agent de dépoussiérage, la forme du produit et/ou une nouvelle forme commerciale):

G2705

FAMILLE CHIMIQUE

Polymère Styène-Éthylène/Butylène-Styrène

FAMILLE DE PRODUITS

Élastomère Thermoplastique - Avec de L'huile

BUREAU DE LA CORPORATION

Kraton Polymers LLC

15710 John F. Kennedy Blvd. Suite 300

Houston, Texas 77032, USA

Assistance générale : +1 281-504-4700

Télécopie : +1 281-504-4717

BUREAU EN FRANCE

Kraton Polymers France SAS

Immeuble Icare

Parc Tertiaire de l'Etang

13131 Berre L'Etang Cedex, France

Téléphone : +33 4 42 34 14 78

Fax : +33 4 42 34 14 80

Section 2. Identification des dangers

Classification HMIS

Santé: 0 Inflammabilité: 1 Dangers physiques: 0

Risques pour la santé humaine

Aucun

Risques pour l'environnement

Aucun

Sécurité

Des charges électrostatiques peuvent être générées pendant la manipulation. Risque d'auto-ignition du produit en vrac au-dessus de certaines températures (voir rubrique 10). Informations spécifiques aux produits broyés et à l'accumulation de poussières de polymère : risque d'explosion de poussières.

Remarques spécifiques

Ces composants sont des composés caoutchouteux synthétiques, essentiellement non toxiques. La substance n'est pas irritante. La génération de poussières de polymère peut être abrasive pour les yeux et provoquer une irritation mineure des voies respiratoires.

Section 3. Composition/informations sur les composants

CES SUBSTANCES NE SONT PAS DANGEREUSES et NE SONT PAS CLASSEES.

Section 4. Premiers Secours

Symptômes et effets

Aucun

Inhalation

En cas d'inhalation de poussières, consultez un médecin.

Peau

Rincer la peau avec de l'eau.

Yeux

Rincer les yeux avec de l'eau.

Ingestion

Aucun

Note aux médecins

Traiter les symptômes.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Classe de danger NFPA 704

Santé : 0 Incendie : 1 Instabilité : 0

Risques particuliers

Non inflammable, mais combustible. Les produits de combustion peuvent inclure du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre pour les petits incendies uniquement.

Moyens d'extinction inappropriés

Une pulvérisation d'eau peut disperser l'incendie.

Équipement de protection

Combinaison de protection intégrale et appareil respiratoire autonome.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Éviter de générer des poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune

Méthodes de nettoyage - petits déversements

Pelleter et placer dans un récipient refermable convenablement étiqueté pour élimination ultérieure conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Méthodes de nettoyage - déversements importants

Placer dans un récipient refermable convenablement étiqueté pour recyclage ou élimination ultérieurs conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8) lors du nettoyage des déversements.

Gestion des déversements

Pelleter et balayer ou aspirer à l'aide d'un aspirateur industriel. Décider de la méthode d'élimination en fonction du statut réglementaire de cette substance (voir rubrique 13). Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts ou les espaces clos.

Section 7. Manipulation et stockage

Manipulation

Éviter toute génération de poussières. Prévenir les décharges électrostatiques et mettre à la terre tous les équipements conducteurs. Ne pas respirer les poussières. Utiliser une ventilation d'échappement locale au-dessus de la zone de travail.

Lors de toute transformation des produits Kraton Polymers, restez vigilants quant aux précautions antifeux si la substance atteint 225 °C (437 °F) pour Kraton IR et Kraton D (polymères et mélanges polymères), et 280 °C (536 °F) pour Kraton G (polymères et mélanges polymères). Les températures répertoriées ne sont indiquées que par mesure de sécurité (risque d'incendie et de dégradation du produit). Il n'est pas recommandé de travailler le produit à ces températures.

La dégradation du polymère peut démarrer à des températures moins élevées en fonction des conditions de transformation réelles. Travailler en dessous des températures indiquées ne garantit donc pas l'absence de dégradation du produit.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre lors de la transformation, consultez les fiches d'information Kraton Polymers ou toute autre source de littérature technique disponible auprès de votre représentant commercial.

L'accumulation de charges statiques entraîne un risque d'incendie. L'accumulation de charges statiques peut provoquer une décharge susceptible d'entraîner une ignition en présence de vapeurs volatiles et inflammables ou de poussières à concentration atmosphérique élevée. Toutes les formes solides des polymères Kraton peuvent accumuler des charges électrostatiques lorsqu'elles sont frottées, limées ou abrasées, et peuvent charger les éléments qui ne sont pas mis à la terre. En raison des risques de décharge électrostatique, il est nécessaire d'évaluer avec la plus grande prudence la manipulation des produits dans des atmosphères potentiellement inflammables. Prendre constamment les mesures de précaution adaptées, en particulier lorsque les sacs ou autres emballages sont vidés. Mettre à la terre tous les équipements conducteurs pour dissiper les charges susceptibles de se former. Pour plus d'informations, consultez Le Bulletin de Sécurité Electricité Statique de Kraton Polymers (Kraton Polymers Static Electricity Safety Bulletin, Document n° K0073) disponible auprès de votre représentant commercial.

Stockage

Garder le récipient au sec. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Tous les polymères Kraton contiennent un système antioxydant qui permet de stabiliser le polymère dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées. L'exposition à la lumière directe du soleil ou à des températures élevées pendant des durées prolongées consomme l'antioxydant de façon accélérée, ce qui peut aboutir à un auto-échauffement et à la dégradation thermique. Éviter tout stockage sous pression ou à température élevée pour minimiser le phénomène d'agglomération de particules. Ne pas empiler les conteneurs souples (FIBC) ni les sacs conditionnés sur palettes.

Température de stockage

Ambiante.

Transfert du produit

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre tous les équipements conducteurs.

Autres informations

Les polymères Kraton peuvent accumuler de l'électricité statique pendant leur transport, leur manipulation et leur transformation. La réduction de la vitesse du transfert de la substance diminue les probabilités d'accumulation de charges.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Exposition professionnelle

En l'absence de normes régulant l'exposition professionnelle à ce produit, les précautions suivantes sont recommandées :

TLV Poussière nuisible

TWA (8 h) 10 mg/m³

En cas de génération de poussières.

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation d'échappement locale.

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'utiliser une ventilation d'échappement locale et si des odeurs sont détectées, utiliser un demi-masque respiratoire à pression négative muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques ; en cas de présence simultanée de poussières, utiliser également un préfiltre à particules. En cas de concentrations atmosphériques élevées en poussières, utiliser une cartouche spécifiquement adaptée aux poussières nuisibles.

Protection des mains

Gants de tissu si nécessaire.

Protection des yeux

Lunettes de protection étanches à la poussière.

Protection corporelle

Vêtements de travail classiques pouvant inclure : tablier, chaussures de sécurité ou bottes en fonction des besoins.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide

Couleur : Translucide ou Blanc

Odeur : Principalement sans odeur

Point d'éclair : Aucun

Masse volumique : Typiquement entre 880 et 950 kg/m³ à 20 °C

Densité : <1

Densité apparente (pour les solides) : Typiquement entre 300 et 400 kg/m³ à 20 °C

Solubilité (dans l'eau) : Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Non applicable

Aucune des autres propriétés n'est applicable.

Monomères résiduels

Aucune mesure systématique n'est effectuée ; cependant, l'analyse de produits représentatifs indique que l'isoprène, le styrène et le 1,3-butadiène ne sont pas présents à une teneur supérieure à la limite de détection de nos instruments. Nous estimons que ces résultats sont représentatifs de nos polymères, en nous appuyant sur la nature de nos procédés de fabrication.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité

Stable dans les conditions ambiantes. S'oxyde de façon exothermique au-dessus de la température ambiante.

Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des agents d'oxydation forts. L'accumulation de produit dans des zones exposées à des températures élevées, à l'air et pendant des durées importantes peut entraîner un auto-échauffement et une auto-ignition. Éviter de conserver le produit à température élevée sur des durées prolongées.

Produits de décomposition dangereux

Aucune vapeur dangereuse ne devrait être générée par le produit chauffé dans des conditions et à des températures normales de transformation.

Aucuns dans les conditions ambiantes. Divers produits de décomposition thermique peuvent être présents si le produit est surchauffé, s'il se consume ou s'il prend feu, bien que leur nature et leur concentration dépendent de la température et des conditions environnementales. Les produits de décomposition typique sont majoritairement des oxydes de carbone.

Section 11. Informations toxicologiques

Principe d'évaluation

Aucune donnée toxicologique n'a été déterminée pour ce produit. Les informations données sont déduites des produits similaires.

Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité attendue, DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë cutanée

Faible toxicité attendue, DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Aucune donnée disponible, mais aucune toxicité attendue.

Irritation de la peau

Aucune propriété irritante attendue.

Irritation des yeux

Aucune propriété irritante attendue.

Sensibilisation de la peau

Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue.

Toxicité chronique

L'exposition chronique n'entraîne pas d'effets toxiques.

Mutagénicité

Aucune donnée disponible, mais aucune mutagénicité attendue.

Ce produit n'est pas répertorié par les organismes suivants: Le Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC), le Programme National de Toxicologie américain (NTP) et l'Association Américaine des Hygiénistes Industriels (ACGIH)

Autres informations

Les produits Kraton Polymers sont des polymères de masse moléculaire élevée, non toxiques et biologiquement inactifs.

Nous n'avons pas intentionnellement ajouter organiques d'étain à nos produits.

Ces produits sont fabriqués à partir de substances de synthèse qui ne contiennent aucun produit ou sous-produit d'origine animale.

Les polymères Kraton ne contiennent ni caoutchouc naturel ni latex de caoutchouc naturel.

Aucun allergène alimentaire naturel n'est employé dans la fabrication de ces produits.

Section 12. Informations écologiques

Principe d'évaluation

Aucune donnée écotoxicologique n'a été déterminée pour ce produit. Les informations qui suivent sont déduites des composants ou de produits similaires.

Mobilité

Flotte sur l'eau. Reste à la surface du sol.

Persistance et dégradabilité

Non présumé intrinsèquement biodégradable. Résiste à des conditions anaérobies.

Bioaccumulation

Bioaccumulation non attendue.

Toxicité aiguë - Poisson

Toxicité attendue quasiment nulle, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/L

Toxicité aiguë - Invertébrés

Toxicité attendue quasiment nulle, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/L

Toxicité aiguë - Algues

Toxicité attendue quasiment nulle, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/L

Toxicité aiguë - Bactéries

Toxicité attendue quasiment nulle, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/L

Traitement des eaux usées

Toxicité attendue quasiment nulle, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/L

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit

Si possible, récupérer ou recycler ; sinon, incinérer ou confier à une décharge homologuée.

Élimination du récipient

Mettre de côté la totalité de l'emballage pour récupération ou élimination

Législation locale

Consulter les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales, le cas échéant.

LEGISLATION FEDERALE (ETATS-UNIS)

Loi américaine sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA, Ressource Conservation and Recovery Act, 40CFR 261)

Si ce produit devient un déchet et qu'il n'a pas été chimiquement altéré, il n'est pas considéré comme un déchet dangereux.

Loi américaine de procédure d'urgence et de droit à l'information (EPCRA, Emergency Planning and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

Loi américaine de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive (CERCLA/Superfund, Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act et Fonds spécial)

Non réglementé.

Article III de la loi américaine de Modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (Superfund Amendments and Reauthorization Act).

Rubrique 302 - Substances extrêmement dangereuses

Rubrique 304 - Substances dangereuses

Rubrique 311/312 - Normes de communication des risques

Rubrique 313 - Liste des substances chimiques toxiques

Non réglementé.

Section 14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des Etats-Unis (DOT) 49CFR 171-180

Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

Classification de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA)

Ce produit n'est pas classé.

Organisation maritime internationale (IMDG)

Ce produit n'est pas classé.

Code NU, OMI, ADR/RID, ICAO

Ce produit n'est pas dangereux.

Système de Tarification Harmonisé (HTS)

Système Harmonisé Nombre: 3901.90

Réglementation des Exportations

Ne Nécessite Pas Une Licence: EAR 99

Section 15 Informations relatives à la réglementation

LEGISLATION INTERNATIONALE

INVENTAIRE CHIMIQUE MONDIAL - Toutes les substances sont conformes selon les inventaires suivants :

AUSTRALIE - Inventory of Chemical Substances (AICS)

CANADA - (CEPA, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Liste des substances domestiques (LSD)

CHINE - Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)

UE - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

JAPON - Inventory of Existing and New Chemical Substances (IENCSC)

COREE - Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)

NOUVELLE-ZÉLANDE - New Zealand Inventory of Chemicals (NZIOC)

PHILIPPINES - Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

ÉTATS-UNIS - Toxic Substances Control Act (TSCA)

Ce document est conforme au Système Mondial d'Harmonisation (GHS) de la classification, de l'étiquetage et de l'emballage (CLAP) des substances et mélanges.

Règlement européen REACH, Article 29 (Exigences relatives aux fiches de données de sécurité), Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI), Ministère japonais de la santé, du travail et de la qualité de vie (MHLW) et Ministère japonais de l'environnement (MOE).

Directives Européennes 67/548/CEE, 1999/45/CE, 91/155/CEE, amendées par le GHS (CLP) des substances et mélanges

Non classé.

Normes de communication des risques de l'OSHA, 29FR 1910.1200

Non classé.

MSDS Législation Australienne: Code National de Pratique Pour la Préparation de Fiches de Données de Sécurité, Deuxième Édition [NOHSC: 2011 (2003)] sous s.38(i) du *Conseil National de la Santé et la Sécurité Loi Sur la Commission 1985 (Cwlth)*

Non réglementé.

CANADA, Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT)

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des Réglementations sur les produits contrôlés, et la présente FDS contient tous les renseignements requis par les Réglementations sur les produits contrôlés. Ce produit n'est pas un produit contrôlé selon le SIMDUT.

Réglement UE (EC) 1907/2006 REACH

Les polymères sont exemptés d'enregistrement et d'évaluation. Les produits Kraton ne sont donc pas concernés par le règlement. L'annexe V exempte de tout enregistrement les adjuvants employés dans nos polymères, par exemple les antioxydants, les agents anti-mousse, les stabilisants, etc., ainsi que les substances naturelles qui n'ont pas été modifiées chimiquement, Article 2(7)b. L'utilisation de nos produits dans les dispositifs médicaux réglementés par les Directives du conseil 90/385/CEE du 20 juin 1990 et 93/42/CEE du 14 juin 1993, ainsi que la Directive 98/79/CE, dans les produits cosmétiques réglementés par la Directive 76/768/CEE, ou en tant que produit en contact avec des aliments selon le Règlement (CE) n° 1935/2004, est également exemptée.

Directive UE 2002/95/CE Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Substances soumises à restriction: Plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, PBB et PBDE

Non réglementé.

Directive UE 2002/96/CE, Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Non réglementé.

Directive UE 91/689/CEE, Déchets dangereux

Non réglementé.

Directive UE 94/62/CE amendée par 2004/12/CE (Emballages et déchets d'emballages)

Non réglementé. Le produit est conforme à la réglementation en ce qui concerne la quantité totale de cadmium, chrome, plomb et mercure, qui est inférieure à 100 parts par million.

Directive EU 2000/53/CE amendée en 2000 (Véhicules hors d'usage)

Non réglementé.

Directive EU 2037/2000 Substances appauvrissant la couche d'ozone (Classe I ou II) comme défini par le Protocole de Montréal

Non réglementé.

Article 19g(5), Loi fédérale allemande de gestion de l'eau (WHG) du 17 mai 1999 (amendée en Juillet 2005)

Nos produits sont classés dans la Classe de risques pour l'eau WGK 1.

Conventions internationales

Armes chimiques, Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC), Polluants Organiques Persistants (POP), Précurseurs de médicaments

Non réglementé.

ETATS-UNIS : REGLEMENTATIONS FEDERALES

Food and Drug Administration (FDA) 21 CFR 170-199

Les produits décrits par cette SDS peuvent convenir à des utilisations conformes aux réglementations sur le contact avec les aliments, en tant qu'articles ou composants pour contact avec les aliments. La plupart des polymères Kraton sont conformes aux réglementations mondiales sur les applications en contact avec les aliments, y compris celles de la FDA américaine et des agences réglementaires européennes. Pour toute autorisation spécifique, consultez votre représentant commercial.

Toxic Substances Control Act (TSCA) Rubriques 4, 5(a)(2), (e), (f), 6, 7 ou 12(b)

Non réglementé.

Amendements du Clean Air Act, rubrique 602 (Classe I ou II) Substances appauvrissant la couche d'ozone

Non réglementé.

Clean Air Act rubrique 111 Composés organiques volatils (COV)

Non réglementé.

Clean Air Act rubrique 112 Polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Water Act rubrique 307 Polluants prioritaires

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS : RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS

Lois de droit à l'information (Massachusetts, New Jersey, État de New York, Pennsylvanie)

Non réglementé.

Coalition des gouverneurs du nord-est (CONEG)

Non réglementé. Le produit est conforme à la réglementation en ce qui concerne la quantité totale de cadmium, chrome, plomb et mercure, qui est inférieure à 100 parts par million.

Section 16. Autres informations

N° de révision: 00

Date de révision: 01.Juillet.09

Révisions depuis la dernière modification : Fiche de données de sécurité conforme au GHS

Applications médicales, sanitaires et cosmétiques et utilisation de la marque déposée Les produits Kraton Polymers ne doivent pas être utilisés dans les dispositifs ou matériaux destinés à être implantés dans le corps humain, comme défini par la FDA américaine dans 21 CFR 812.3(d) et 21 CFR 860.3(d). Les polymères Kraton peuvent être employés, sous certaines circonstances, dans les produits ou applications suivants, sous réserve d'autorisation écrite préalable pour chaque produit ou application spécifique : a. Produits cosmétiques (à l'exclusion des applications de type emballage ou livraison). b. Médicaments et autres produits pharmaceutiques (à l'exclusion des applications de type emballage ou livraison). Les marques, logos commerciaux, logos et autres signes caractéristiques similaires de Kraton Polymers ne doivent pas être employés dans la fabrication, la vente ou la promotion de produits cosmétiques, de médicaments ou produits pharmaceutiques, ou de tous autres matériaux ou applications médicales/sanitaires. Kraton Polymers ne possède aucune expertise sur ces marchés et applications, et n'a aucune intention d'effectuer les tests, les études cliniques ou toute autre enquête de compatibilité vis-à-vis de ces applications spécifiques. Chacun des clients ou utilisateurs des polymères Kraton est seul responsable de la compatibilité des matériaux qu'il choisit pour son application, et certifie qu'il ne se base sur aucune information venant de Kraton Polymers quant à la compatibilité vis-à-vis de son application dans un produit ou matériau cosmétique ou pharmaceutique ou un médicament.

Avant d'utiliser nos produits dans des applications de ce type, veuillez contacter votre représentant commercial Kraton Polymers pour plus de détails.

Pour toute information sur les autorisations d'utilisation dans les emballages alimentaires, veuillez contacter Kraton Polymers au 800-457-2866.

Autres informations

® Kraton et le logo Kraton sont des marques de Kraton Polymers Group of Companies.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques d'Hygiène, Sécurité et Environnement du produit. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété que ce soit spécifique au produit. Les conseils donnés dans ce document ne concernent que le produit sous sa forme commerciale originelle. Si d'autres composants sont ajoutés lors de la transformation de ce produit, veuillez vous reporter aux documents correspondants pour tout détail sur la sécurité de leur utilisation.